



Droits d'un salarié bénéficiaire d'une retraite

Par pier, le 03/12/2008 à 13:17

Bonjour,

J'ai 57 ans, je suis bénéficiaire d'une pension de retraite depuis 2 ans suite à mes 35 ans sous statut SNCF. (pension à 70%, taux plein à 75%).

depuis 1990, j'étais détaché dans une filiale et sous subordination hiérarchique et opérationnelle de cette dernière. En 2004, cette filiale m'a proposé un détachement au Canada durant 5 ans avec engagement de reprise si le contrat n'allait pas à son terme. En échange, je me devais de quitter le statut SNCF pour signer un contrat local. J'ai accepté avec mise à disposition de la SnCF et engagement de faire valoir mes droits à la retraite en avril 2006. En septembre 2006, le contrat est rompu. Retour en France, mais la filiale ne respecte pas son engagement de réintégration, arguant que je suis retraité depuis avril 2006. Malgré le statut de retraité à taux partiel, est-ce que je bénéficie des mêmes droits que tout salarié?

Merci de vos éclairages en la matière.